

La cour d'assises, vieille institution de plus de 200 ans, n'avait jamais été réformée dans son principe, pour ainsi dire, malgré de nombreuses critiques. Même si des modifications importantes comme celles concernant la délibération ou encore le tirage au sort des jurés sont intervenues au fil des siècles, elle gardait cette empreinte révolutionnaire qui avait fait d'elle l'étendard de la souveraineté populaire. Le 21^e siècle marque un tournant historique et décisif pour cette juridiction criminelle. Le législateur français a d'abord, par la loi du 15 juin 2000, introduit le droit d'appel. Puis, dans le contexte de l'arrêt Taxquet du 13 janvier 2009 rendu par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la loi du 10 août 2011 est ainsi venue instaurer la motivation des décisions criminelles. Autrefois projet démocratique, la cour d'assises est désormais sommée de bien juger au nom du procès équitable, principe d'où elle tire son nouveau prestige.

Cinq ans après son entrée en vigueur, la Mission de recherche Droit et Justice et l'École nationale de la magistrature proposent donc de revenir au cours d'une journée sur cette réforme. Dans une perspective pluridisciplinaire (droit, sociologie, anthropologie) et comparée, ce colloque vise à analyser et à discuter la manière dont la motivation s'est implantée, à en mesurer à la fois les apports et les enjeux dans la Justice du 21^e siècle.

Plus encore, dans le contexte de managérialisation et de rationalisation des systèmes judiciaires qui touche l'Europe, ce colloque permettra d'élargir le propos en s'interrogeant sur le devenir de la cour d'assises (réduction du champ de compétence, délais d'audience, suppression du jury...), dont la réforme a déjà gagné certains pays européens voisins.

École nationale de la magistrature
8 rue Chanoinesse
75004 Paris

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité
Magistrats & avocats : inscription obligatoire sur <https://formation.enm.justice.fr/Pages/Accueil.aspx>
Autres publics : inscription par courriel auprès de christine.morantin@justice.fr



Images : Au Tribunal/Criminocorpus

COLLOQUE

LA COUR D'ASSISES

DANS LA JUSTICE DU 21^e SIÈCLE

MERCREDI 28 JUIN 2017
8h30-18h > Grand Amphi
École nationale de la magistrature

8h30 : Café d'accueil pour les intervenants et les participants

9h00-9h15 : Allocution d'ouverture

Olivier Laurent, magistrat, directeur de l'École nationale de la magistrature

9h15 : La cour d'assises en France, 19^e-21^e siècle

Introduction et présidence de

Denis Salas, magistrat, président de l'Association française pour l'histoire de la Justice

9h30-10h15 : La motivation en action : analyse empirique de la motivation des décisions de cour d'assises en France

Vanessa Perrocheau, professeur de droit privé et sciences criminelles, Université Jean Monnet Saint-Étienne

Djoheur Zerouki-Cottin, maître de conférences en droit privé, Université Jean Monnet Saint-Étienne

Philip Milburn, professeur de sociologie, Université de Rennes 2

10h15-10h30 : Discussion

10h30-11h45 : Le procès d'assises du point de vue des acteurs : regards croisés

Hervé Stéphan, magistrat, conseiller à la Cour de cassation, ancien président de cour d'assises

François-Louis Coste, magistrat, ancien avocat général près la cour d'appel de Paris

Marie Dosé, avocate

Geneviève Ceyrac, témoignage d'un juré

Pascale Robert-Diard, journaliste au *Monde*

11h45-12h30 : Discussion

12h30-14h30 : Déjeuner

14h30 : La justice criminelle en Europe : perspectives comparées

Sous la présidence de

Sandrine Zientara-Logeay, magistrat, directrice de la Mission de recherche Droit et Justice

14h40-15h00 : L'audience criminelle : France, Belgique, Suisse

Christiane Besnier, ethnologue, chercheur associé au Laboratoire d'anthropologie culturelle, Université Paris Descartes

Anne Jolivet, juriste et sociologue, chercheur associé au Laboratoire d'anthropologie culturelle, Université Paris Descartes

15h00-15h45 : Mutations européennes

Karin Gérard, magistrat, présidente de cour d'assises, Belgique

Laurent Moreillon, avocat, professeur à l'université de Lausanne

Edmondo Bruti Liberati, magistrat, ancien procureur de la République à Milan

15h45-16h15 : Discussion

16h15-17h15 : Vers une réforme de la cour d'assises en France ? Débat

Caroline Nisand, magistrat, adjointe au directeur, direction des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice

Alain Blanc, magistrat, ancien président de cour d'assises

Christine Lazerges, professeur de droit privé et sciences criminelles, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

17h15-17h45 : Discussion

17h45 : Conclusion

Robert Badinter

Cocktail